

**Synthèse de l'enquête publique et de la consultation  
portant sur la demande d'indication géographique Porcelaine de Limoges,  
présentée par l'association Indication Géographique Porcelaine de Limoges**

**I. Déroulement de l'enquête publique et de la consultation**

L'avis relatif à l'ouverture d'une procédure d'enquête publique sur la demande d'homologation d'un cahier des charges pour l'indication géographique Porcelaine de Limoges, présentée par l'association Indication Géographique Porcelaine de Limoges, est paru au Journal officiel de la République française du 27 juin 2017 et dans le Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 17/26 du 30 juin 2017.

Le cahier des charges correspondant a été mis en consultation sur le site internet de l'INPI à partir du 27 juin pendant deux mois.

Ont été invités à présenter leurs observations au moyen du formulaire en ligne :

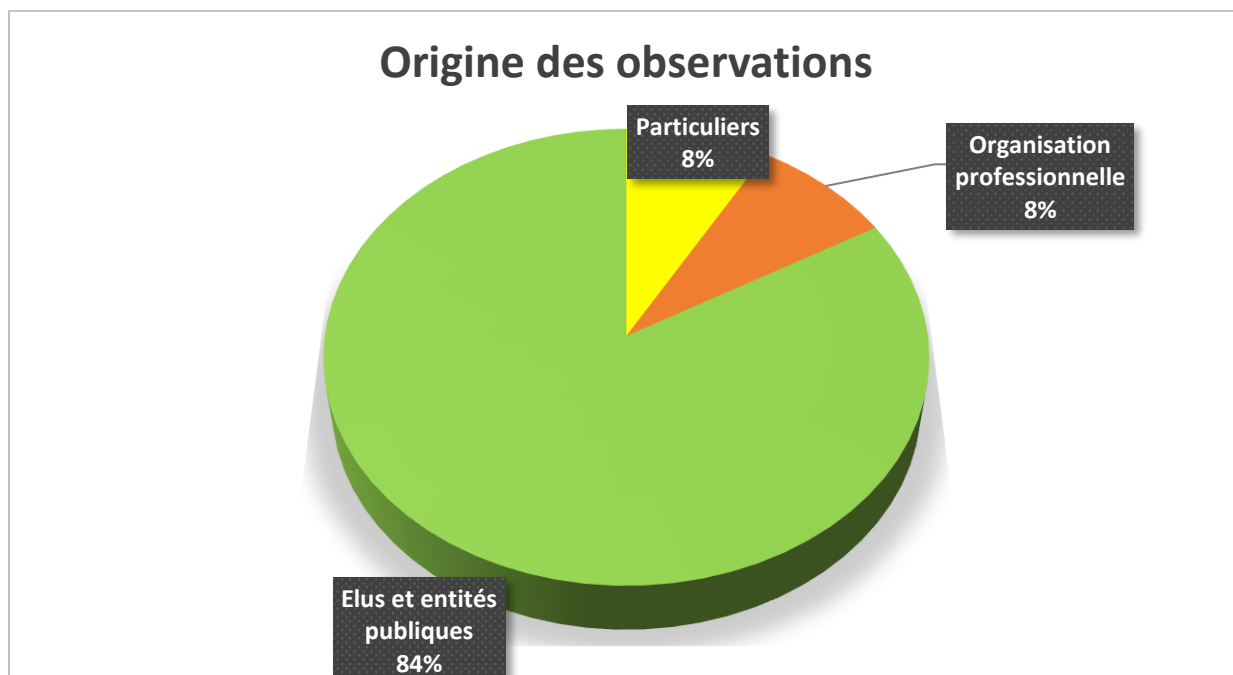
- les collectivités locales (régions, départements et communes),
- les groupements professionnels intéressés (organisations nationales représentatives des entreprises et des artisans et organismes professionnels représentant les organismes d'évaluation de la conformité des produits industriels et artisanaux),
- le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,
- et les associations de consommateurs agréées.

L'enquête publique a été clôturée le 28 août 2017.

**II. Données quantitatives sur les observations reçues**

Au total, 12 observations ont été reçues. Ces observations ont été transmises en temps réel au mandataire de l'association dépositaire à l'adresse électronique fournie lors du dépôt de la demande.

L'origine des observations est synthétisée dans le graphique suivant.



La forte proportion d'observations en provenance des élus et collectivités publiques est à noter : 84 % du total, soit 10 avis.

3 collectivités locales représentatives de la zone géographique concernée (la ville de Limoges, le département de la Haute-Vienne et la région Nouvelle-Aquitaine) se sont exprimées, ainsi que 6 collectivités locales extérieures à la zone.

L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), en charge des signes officiels de qualité agro-alimentaires, a également apporté sa contribution à l'enquête publique et à la consultation.

Une organisation professionnelle (la Confédération des Industries Céramiques de France) et un particulier ont également fait part de leur avis.

Aucune association de consommateurs ne s'est exprimée, alors qu'elles ont été expressément sollicitées dans le cadre de la consultation.

### III. Nature des avis exprimés et synthèse des observations reçues

Sur les 12 observations formulées, toutes provenances confondues, toutes sont favorables au projet.



Ces avis favorables soulignent l'intérêt de l'initiative pour la reconnaissance du savoir-faire porcelainier, le développement de l'emploi et la garantie de l'origine pour les consommateurs.